



VILLE DE
KINGSEY FALLS

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

AVIS est, par les présentes, donné que lors d'une session ordinaire du conseil municipal qui se tiendra, le lundi 7 novembre 2022, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 15, rue Caron à Kingsey Falls, et pour donner suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande de Mme Solange Boissonneault, représentée par M^e Andrey-Anne Girardin, notaire, concernant l'immeuble situé au 26, rue Boulet et ayant pour objet, si la demande était acceptée, de régulariser la construction d'un patio à une distance de 0,55 m de la ligne de terrain latérale contrairement à la distance minimale prescrite de 1,5 m des lignes de terrain comme décrit à l'article 6.1 du règlement de zonage n° 2021-12.

Toute personne ou organisme intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette assemblée ou en adressant ses questions et/ou commentaires à l'adresse alemieux@kingseyfalls.ca avant le 7 novembre 2022 à midi.

Donné à Kingsey Falls, ce 19 octobre 2022

Annie Lemieux, directrice générale et greffière